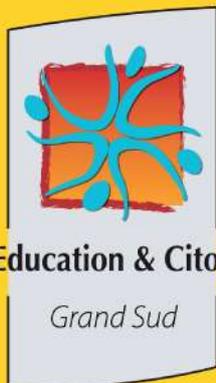


# PROJET PÉDAGOGIQUE



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



## ALSH

# BEAUPUY

[enfance-beaupuy31@lecgcs.org](mailto:enfance-beaupuy31@lecgcs.org)

06.68.96.93.71



## Beaupuy

Haute-Garonne

# Sommaire

**1 Introduction**

**2 LE&C GS**

**3 Contexte et environnement**

**4 La structure**

**5 Fonctionnement**

**6 Objectifs du projet pédagogique**

**7 Evaluation**

## **1 Introduction**

Le projet pédagogique est élaboré en concertation avec l'équipe d'animation. Il détermine les modalités d'accueil et de fonctionnement de la structure. Il exprime les objectifs, les actions qui vont être menées et les moyens d'évaluations. C'est le fil conducteur de l'année.

Il respecte et assure la mise en œuvre du projet éducatif, réfléchi et rédigé par l'organisateur LE&C GS. Il est élaboré pour l'année scolaire.

## **2 LE&C GS**

La mise en œuvre du projet pédagogique a pour cadre de référence les orientations éducatives du Projet Educatif de LE&C Grand Sud:

- L'humanisme, la solidarité, la laïcité et l'ouverture culturelle,
- L'accès aux Loisirs pour tous,
- La coéducation,
- L'implication citoyenne dans la vie publique et associative,

Avec pour axes transversaux :

- Le développement durable,
- L'intergénérationnel,
- La diversité et l'ouverture culturelle

## **3 Contexte et environnement**

### ***La commune de Beaupuy***

**La commune de Beaupuy** est située à 12 km au nord-est de Toulouse, dans le département de la Haute-Garonne, en région Occitanie,

La commune compte 1337 habitants en 2016 en augmentation de 5,86 % par rapport à 2011. Elle est desservi par les lignes de bus 20 et de car 76 qui relie Beaupuy à la station de métro balma-Gramont.

### ***Le dispositif Enfance***

- Une garderie municipale avant et après le temps scolaire tout au long de la semaine hors mercredis et vacances scolaire.
- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement LEC Grand sud tous les mercredis de l'année ainsi que sur certaines périodes de vacances scolaire (définis par la collectivité).

## ***L'association de parents d'élèves***

- L'AEB est l'Association des Ecoles de Beaupuy, elle regroupe les écoles maternelles et élémentaires.

## ***Le tissu associatif***

Diverses associations sportives et culturelles proposent des activités extrascolaires aux enfants, aux jeunes et aux moins jeunes de Beaupuy : le tennis club de Beaupuy, Beaupuy Montrabé Saint-Jean football club, théâtre happé ou le comité des fêtes,...

## **4 La structure ALSH (ACCUEILS DE LOISIRS Sans Hébergement)**

### ***Le public***

Les enfants accueillis se situent dans la tranche d'âge 3-11ans

### ***Période et horaires d'ouverture :***

L'accueil s'organise tous les mercredis de la période scolaire ainsi que sur certaines périodes de vacances scolaire (définis par la collectivité).

L'accueil des enfants les mercredis à la journée ou bien à la demi-journée aux horaires d'accueils suivants :

- le matin : 7h30- 9h30
- le midi : 11h30- 12h30 et 13h00-13h30
- le soir : 16h30-18h30

L'accueil des enfants durant les vacances à la journée ou bien à la demi-journée aux horaires d'accueils suivants :

- le matin : 7h30- 9h30
- le midi : 11h30- 12h30 et 13h00-13h30
- le soir : 16h30-18h30

### ***Le fonctionnement.***

Le projet de fonctionnement est mis à jour le cas échéant, à chaque période de rentrée scolaire et annexés au Projet Pédagogique.

## ***L'EQUIPE D'ENCADREMENT DU SERVICE ENFANCE***

### **La direction**

Un (e) directeur (trice), responsable du service enfance et salarié (e) de LE & C-GS.

Il (elle) a pour fonctions :

L'animation de l'équipe. La gestion financière, matérielle et administrative. Les relations avec les différents partenaires. Les relations avec les familles. La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Elle est garante de la sécurité physique et affective des jeunes.

Elle est également garante de la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique.

- Des animateurs salariés LE & CGS et diplômés dans l'animation
- 3 Agents municipaux sont mis à disposition par la collectivité les mercredis matins.
- 1 Agents municipal est mis à disposition durant les vacances scolaires

Elle doit s'assurer que le cadre réglementaire est respecté (sécurité physique, morale et psychique des enfants et de l'équipe).

Elle est capable de dynamiser l'équipe, d'être à l'écoute, d'analyser et d'évaluer les situations. Elle a en charge la gestion administrative, financière et la gestion humaine de la structure.

Elle a pour mission de développer l'accueil de loisirs et les partenariats de proximité en élaborant des projets et en s'assurant de leur évaluation.

### **Les animateurs**

Ils mettent en œuvre le projet pédagogique en menant des activités ludiques, coopératives et éducatives. Les activités qu'ils proposent s'inscrivent dans une continuité d'actions tendant vers l'objectif donné, et en accord avec les valeurs défendues par l'organisateur (loisirs, éducation et citoyenneté).

Ils doivent assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants sur tous les temps de la journée. Ils prennent en compte les besoins et les rythmes des enfants dans la menée de leurs activités.

### **Les agents municipaux polyvalents**

Elles reçoivent les plats livrés. Elles les réchauffent et installent la cantine pour recevoir les enfants.

Pendant le repas, elles accompagnent les enfants en les incitant à goûter à tout, pour découvrir de nouvelles saveurs. Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés pour se nourrir, il est totalement interdit de le forcer. Si le problème est régulier, la direction prend contact avec les parents à ce sujet.

### ***Le travail en équipe***

Des temps entre le personnel LE & C grand sud et le personnel municipal ont lieu régulièrement afin de coordonner les différentes interventions de chacun, et d'améliorer le travail d'équipe. Elles nous permettent de :

- Discuter des différentes problématiques de terrain
- Travailler sur les projets d'animations
- Préparer les activités (prévoir le matériel, tester les activités)
- Répartir les tâches de chacun.
- Évaluer les projets, mais aussi l'encadrement des enfants au quotidien.

***Ces temps de travail permettent aussi aux animateurs de pouvoir discuter et échanger sur leur pratique professionnelle. Il est important, que les animateurs confrontent leurs idées afin de développer le travail d'équipe. En effet, le fait que chacun puisse s'exprimer, permet de trouver des solutions ensemble aux problématiques qui se présentent.***

Afin d'évaluer notre travail, nous nous sommes fixé des critères d'évaluation par rapport au rôle de l'animateur, et nous parlons donc en termes de capacité de l'animateur à :

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Mettre en place des activités en fonction des caractéristiques des groupes d'enfants
- Être à l'écoute des enfants
- Évaluer ses actions menées sur le terrain
- Travailler en équipe
- Communiquer avec l'équipe
- Repérer les besoins d'évolution des accueils
- Accueillir les familles
- Se remettre en question sur ses actions

***Il est important que chaque animateur (LE&C et municipal) ait bien conscience du rôle qu'il doit remplir au quotidien, afin d'assurer le bon fonctionnement du service et l'épanouissement des enfants.***

**Le travail en équipe et la coopération de tous font avancer les projets et permettent une vraie cohésion de groupe et un travail de qualité.**

## 5 Fonctionnement

### *Les différents temps d'accueil*

À chacun son rythme...

#### **Le temps du matin :**

Le temps d'accueil du matin est un temps particulier, les activités proposées doivent prendre en compte le fait que les enfants se trouvent dans un moment de réveil, pour certains, ils sont fatigués en arrivant et ont besoin d'un espace calme où ils vont pouvoir progressivement et à leur rythme rejoindre le groupe. Pour d'autres, dès le matin ils ont besoin de faire, de discuter ou de partager un moment de vie de groupe.

#### **Le temps du repas :**

Il est important de favoriser la mise en place d'un espace repas permettant aux enfants de pouvoir manger en prenant plaisir. Ce plaisir on le prend dans la dégustation d'aliments, mais aussi dans la relation à l'autre, prendre le temps de discuter, de rire et de partager un moment de détente et convivial.

#### **Le temps d'accueil du soir :**

Le temps d'accueil du soir est un moment où les enfants sont en fin de journée, ils ont besoin de décompresser, de se retrouver pour jouer, discuter... Le temps d'accueil doit être ponctué d'activités manuelles encadrées ou pas, de jeux libres et animés, permettant à l'enfant de basculer d'un espace à l'autre.

#### **Les temps d'animation :**

Le temps d'animation doit permettre aux enfants d'avoir un réel choix dans la participation des activités. En effet, proposer un panel d'activités, qu'elles soient manuelles, sportives, jeux libres... Favorise le choix de l'enfant.

Nous devons accepter que l'enfant ait le droit de faire ou de ne pas faire en fonction de son envie du moment. Le but étant que l'enfant puisse agir en fonction de son rythme, ses envies et souhaits.

***Ce temps ne doit pas être un temps subit par l'enfant, au contraire il doit rester un espace ouvert permettant ainsi à l'enfant d'organiser son temps de loisirs en fonction de ses choix, afin de se construire, grandir et s'épanouir.***

## La journée type au Centre de Loisirs (mercredi & vacances)

<b>De 7h30 à 9h30</b>	<p>Les animateurs accueillent les enfants qui arrivent de façon échelonné. Ils écoutent et prennent toutes les informations transmises par les parents sur le cahier de liaison.</p> <p>Les enfants peuvent ensuite intégrer des espaces de jeux libres : kappla, puzzles... ou les activités semi-dirigées.</p> <p>Ils peuvent également écouter une histoire, feuilleter un livre, dessiner, se poser sur les canapés, finir leur petit-déjeuner ou ne rien faire.</p>
<b>De 9h30 à 11h30</b>	<p>Le temps des activités s'effectue souvent selon la même organisation : deux ou trois activités différentes se déroulent en même temps.</p> <p>Les enfants se positionnent en fonction de leur envie puis on la possibilité de changer d'animation. Cela permet à tous les enfants qui le désirent de faire les différentes activités tout en ayant une meilleure qualité d'animation du fait des groupes restreints.</p>
<b>11h30 à 12h30 et 13h00 à 13h30</b>	<p>Les enfants sont en jeux libres dans la salle d'accueil ou en extérieur lorsque le temps le permet. C'est également l'heure des départ du matin et des arrivée de l'après midi pour les enfants qui sont inscrits en ½ journée.</p>
<b>12h30 à 13h30</b>	<p>Le repas se prend dans la salle de restauration de l'école avec un repas fournis par la collectivité. Ce moment est un moment convivial entre les enfants et leurs animateurs. C'est aussi un temps d'apprentissage à l'autonomie, de découverte et d'éducation à la nutrition. Après le repas, un temps calme est organisé pour permettre à chacun de se détendre en écoutant son rythme et ses besoins.</p>
<b>13h30</b>	<p>Temps de sieste pour les enfants « dormeurs » dans le dortoir côté de l'école maternelle, la personne en charge de ce temps doit être calme et bienveillante afin de les accompagner au mieux vers l'endormissement.</p>
<b>14h00 (pour les non dormeurs)</b>	<p>L'activité de l'après-midi, pour les non dormeurs commence pour les enfants qui le souhaitent. L'enfant a le choix de suivre l'activité proposée ou de rester en autonomie sur des ateliers permanents : dessin, triangle, kappla, dinette.</p>
<b>De 14h45 à 16h15</b>	<p>Les enfants inscrits au club de tennis de Beaupuy sont récupérés par le professeur de tennis afin d'aller suivre le cours puis reviennent au centre (selon les conditions notées dans la convention signée entre les deux parties).</p>
<b>16h00</b>	<p>C'est l'heure du goûter avec les enfants (en extérieur ou dans la salle d'accueil en fonction des envies et du temps). C'est un moment d'échange et de partage entre les enfants et les animateurs pour faire un bilan de la journée et ainsi prendre en compte des envies, besoins, retours du public.</p>
<b>16h30 à 18h30</b>	<p>Départ échelonné des enfants, accueil des parents, transmissions des informations de la journée. Ce temps est un temps de jeux libre et il est également possible pour les enfants qui le souhaitent de finir des activités en cours.</p>

## 6 Objectifs du projet pédagogique

### **Favoriser le vivre ensemble.**

Il est essentiel pour nous d'amener l'enfant à trouver sa place au sein du groupe tout en respectant la place des autres. Pour cela nous devons les sensibiliser au respect d'autrui et des règles de vie quotidiennes afin de leur permettre d'évoluer et jouer ensemble.

### **Accompagner les enfants dans la compréhension et l'autogestion de leur liberté de penser, de s'exprimer et d'agir au sein de son environnement.**

Tout au long de leurs enfances, ils apprennent à vivre ensemble, avec d'autres individus, à partager, mais aussi à se protéger. L'épanouissement d'un enfant est important pour nous, qu'il puisse s'exprimer, construire son sens de la critique. Nous souhaitons lui permettre d'échanger sur ses opinions sans préjugés, de les préparer à prendre des décisions, à faire par eux même, à se trouver confronté à l'opinion d'une autre personne, afin que chacun d'entre eux forge leur propre personnalité.

### **Développer une cohésion d'action entre les différents acteurs qui agissent auprès des enfants.**

L'ALSH fonctionne avec différents partenaires : les parents et les élus. Il est important que les différents acteurs qui agissent auprès des enfants arrivent à discuter, partager et se mettre d'accord pour améliorer leur accueil.

Pour cela :

#### *Travail avec les parents :*

La relation entretenue avec les parents est capitale dans la prise en charge de l'enfant. Il s'agit avant tout d'instaurer une relation de confiance, qui permettra aux parents de nous confier leurs enfants sans inquiétude, mais également de nous informer de ce qui concerne la famille et/ou l'enfant et pouvant influencer son comportement. Ceci nous permettra un meilleur suivi des enfants.

#### *Travail avec les élus :*

Transparence, est le mot qui me semble le plus juste pour définir la relation avec les municipalités. Cette transparence favorise la confiance dans le travail mené au quotidien, pour le bon déroulement des services. En effet, les équipes municipales ont fait le choix de nous confier les temps de loisirs extrascolaire; c'est pourquoi il est de notre rôle d'informer du mieux possible les équipes d'élus sur la mise en œuvre du service. Ceci en vue d'une meilleure compréhension des choix pédagogiques que nous faisons sur leur commune.

***Ces objectifs sont non seulement travaillés par nos projets d'animation ALSH, mais également lors de la vie quotidienne. C'est en effet au travers de chaque moment de vie commune que les enfants apprennent à vivre en collectivité, la vie quotidienne des enfants sur les périodes d'accueil est donc essentielle.***

## 7 Evaluation

### ***L'évaluation***

L'évaluation dans son ensemble regroupe trois grandes lignes, à savoir :

- L'évaluation de l'équipe
- L'évaluation de chaque projet d'animation
- L'évaluation du fonctionnement des différents temps d'accueil

L'évaluation des actions menées est effectuée entre chaque période de vacances scolaires. Ces évaluations permettent de faire le point sur l'avancée des projets, l'encadrement mis en place et ce qui fonctionne ou pas. Ceci nous permet de réajuster nos actions menées auprès des enfants.

Il me semble intéressant de croiser plusieurs données afin que nous puissions avoir une vision de façon transversale dans toutes les actions que nous pouvons mener.

***L'évaluation du projet pédagogique n'est pas une fin en soi, bien au contraire elle doit permettre tout au long de l'année une progression des actions, afin de travailler sur une évolution des objectifs pédagogiques pour l'année scolaire suivante.***



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



### Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE  
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44  
Mail : [contact@loisireduc.org](mailto:contact@loisireduc.org)  
[www.lecgs.org](http://www.lecgs.org)

### Antenne d'Aix en Provence :

Les Bureaux de l'Arche  
5, rue des Allumettes - 13090 AIX EN PROVENCE  
Tél. : 04 42 16 03 21  
Mail : [contact-sudest@lecgs.org](mailto:contact-sudest@lecgs.org)